

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

COMMUNE DE BETTELAINVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

Date de l'envoi de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER, Pascal VIGNALE.

Absents ayant votés par procurations :

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés : Mmes. Sandrine LARGNIER et Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

Secrétaire de séance : Mme Aline LELEUX.

DCM 2025-01-17-1 : Décision modificative n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2024 (budget primitif, décision modificative et budget supplémentaire).

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres de la section d'investissement du budget principal afin de clôturer l'exercice comptable 2024 :

<u>Section investissement : Dépenses :</u>	<u>Section investissement : Dépenses :</u>
Chapitre 21/ article 2181 « Installations générales, agencement et aménagement divers »	Chapitre 21/ article 2151- Opération 18 « Requalification de l'annexe d'Altroff »
- 43 340.56 €	+ 43 340.56 €

<u>Section investissement : Dépenses :</u>	<u>Section investissement : Dépenses :</u>
Chapitre 21/ article 2181 « Installations générales, agencement et aménagement divers »	Chapitre 10/ 10226 « Taxe d'aménagement »
- 29.10 €	+ 29.10 €

<u>Section investissement : Dépenses :</u>	<u>Section investissement : Dépenses :</u>
Chapitre 21/ article 2181 « Installations générales, agencement et aménagement divers »	Chapitre 23/ article 231- « Immobilisation corporelle en cours »
- 2 066.71 €	+ 2 066.71 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **DE PROCEDER** au vote d'un virement de crédit, sur le budget de l'exercice 2024.

VOIX POUR : 13

Délibération exécutoire
Compte tenu de sa publication le 20/01/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 20/01/2025

Le Maire,
Bernard DIOU.

